

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	VII
<i>Remerciements</i>	IX
<i>Table des abréviations</i>	XIX

INTRODUCTION

LES FAITS SONT LES FAITS !

EN QUOI LA PLAIDOIRIE PEUT-ELLE MODIFIER

CE QUI EST SURVENU LE JOUR EN QUESTION ?	1
--	---

CHAPITRE 1

L'ÉVALUATION DU CONTENU DU TÉMOIGNAGE

INTRODUCTION : LA PLAIDOIRIE AUX FINS DE LA JUSTICE	3
I. L'APPRÉCIATION DE LA CRÉDIBILITÉ ET NON DE LA FIABILITÉ	5
A. L'appréciation de la crédibilité	6
1. Du ressort des laïcs	6
2. Question de logique, d'intuition et d'expériences de vie	7
3. Une mise en garde quant au recours à une formule	8
4. Exercice objectif : une mise en garde en ce qui a trait à des éléments subjectifs comme la sincérité d'un témoin	9
5. La question de l'honnêteté et de la véracité du témoin	11
6. La question de l'honnêteté du témoin au regard de l'infraction de parjure	12
7. La question de l'intérêt du témoin dans le sort du litige	13

8. L'examen d'un témoignage donne lieu à une conclusion qui est tout au plus une opinion et non un constat de faits	17
B. Le véritable critère de la véracité du récit d'un témoin	17
1. Sa compatibilité avec la prépondérance des probabilités	17
2. Sa compatibilité avec la prépondérance des probabilités, règle qu'adopte la Cour d'appel du Québec	19
C. La prépondérance des probabilités et le rejet d'un témoignage sur la foi de la rationalité	22
1. L'importance de la constance du témoin en rapport à la description de l'événement	25
2. L'importance de la constance du témoin au niveau de sa conduite	27
3. La preuve non contredite	28
D. L'apparence de sincérité	29
E. Les possibilités qu'avait le témoin d'être au courant des faits	30
F. La capacité d'observation du témoin	32
G. Le jugement du témoin	34
H. La mémoire du témoin	34
I. L'aptitude du témoin à décrire avec précision ce qu'il a vu et entendu	37
1. Commentaires introductifs	37
2. Le caractère spontané des réponses	38
3. Les hésitations du témoin à formuler des réponses	40
4. La notion des exagérations	41
5. La notion des omissions	42
6. La notion des contradictions	42
7. La notion des rationalisations	43
8. La notion des faits secondaires	43

J.	L'appréciation de la crédibilité et l'ensemble des éléments en jeu	44
K.	Les questions de crédibilité sont tranchées au terme du procès	46
L.	Le cas d'un mensonge maladroit	47
II.	LA COHÉRENCE DU TÉMOIGNAGE	49
A.	Commentaires généraux	49
B.	La présence de réponses contradictoires	51
C.	La question des contradictions relatives au témoignage d'un individu et de celui d'autrui (contradictions externes)	54
D.	L'omission matérielle	55
E.	Les réponses ambiguës ou équivoques	56
F.	La question des imprécisions dans le témoignage	57
G.	Les inconsistances mineures	57
H.	L'existence de contradictions : nul n'est tenu de rejeter un témoignage en raison d'un tel constat	58
I.	Le rejet d'un témoignage malgré l'absence d'incohérences ou de contradictions : l'invraisemblance de la preuve	59
J.	La révision du rejet d'un témoignage au motif de l'invraisemblance de la preuve	60
K.	La cohérence et l'improbabilité de la preuve : il peut être raisonnable de rejeter un témoignage non contredit s'il est improbable	60
1.	Exemple d'un témoignage rejeté par le « décideur » qui l'a jugé improbable	61
III.	LA VRAISEMBLANCE D'UN TÉMOIGNAGE	61
A.	La notion de plausibilité	61
B.	Survol des jugements portant sur le comportement humain	62
IV.	LE REJET D'UN TÉMOIGNAGE	66
A.	Cheminement logique et rigoureux	66
B.	La faculté du tribunal de qualifier un témoin de menteur à la suite de l'« encouragement » d'un avocat	67

V. L'IMPORTANCE D'ENTENDRE LES TÉMOIGNAGES	68
A. Aide des procureurs lorsque le juge de première instance est appelé à formuler une opinion quant à la crédibilité d'un témoin	68
B. La Cour d'appel est aussi bien située que le juge de première instance lorsqu'il s'agit d'évaluer des documents	68
C. La Cour d'appel est aussi bien située que le juge de première instance lorsqu'il s'agit de déductions tirées de faits indubitables	69
D. L'appréciation du témoignage et l'emploi d'un interprète	69
VI. LA QUESTION DE SAVOIR QUI DIT VRAI	69
A. Deux témoignages contradictoires sans corroboration de part et d'autre	69
B. Les témoignages contradictoires et la preuve corroborée	70
C. Les contradictions entre le témoignage au procès et les déclarations antérieures d'une personne	70
D. Les contradictions entre le témoignage au procès et les documents produits par le témoin	70
E. Les contradictions entre le témoignage au procès et le témoignage d'un témoin favorable	71
F. Distinguer le parjure, la contradiction et le trou de mémoire	71
G. La preuve d'expertise de non-fiabilité axée sur une maladie mentale	71
H. Le dossier criminel	72
I. L'examen d'un témoignage à la lumière de l'arrêt de principe <i>R. c. W. (D.)</i>	73
J. Pourquoi une personne aurait-elle inventé une plainte ?	74
VII. L'EXAMEN D'UN TÉMOIGNAGE	75
A. La situation privilégiée du juge de première instance	75

B. La norme de contrôle	75
1. Accorder du crédit là où il n'y en a pas	75
2. Ne pas tenir compte de contradictions dans l'appréciation de la crédibilité	75
3. En matière de crédibilité	76
4. Le juge est faillible et humain	77
C. La preuve d'enfants	78
D. La preuve experte	79

CHAPITRE 2

LA PLAIDOIRIE ET L'EXAMEN DES GRANDS PRINCIPES VISANT L'APPRÉCIATION DU COMPORTEMENT DU TÉMOIN

INTRODUCTION : LES ASPECTS DU TÉMOIGNAGE QUI SONT ABSENTS DU PROCÈS-VERBAL	81
I. EXAMEN DE LA PREUVE DE « COMPORTEMENT » À L'AULNE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ARRÊT <i>R. C. N.S.</i> DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA	83
II. LE COMPORTEMENT DU TÉMOIN : D'AUTRES ÉLÉMENTS DE LA JURISPRUDENCE	93
III. LE NIQAB CACHE-T-IL DES ÉLÉMENTS DE PREUVE PERTINENTS ?	97
A. L'exemple du témoignage dans le roman <i>Madame Bovary</i>	97
B. Les éléments de l'évaluation de la preuve qui se dégagent du visage du témoin	98
C. La rougeur et le fait de blêmir	99
D. Les sourires et autres gestes non verbaux de la bouche	101
E. Figure et physionomie du visage	103
F. L'air du témoin	106
G. Conclusion	107
IV. LA PREUVE NON VERBALE À TITRE DE DÉTECTEUR DE MENSONGES	108
A. Introduction	108
B. La voix et le ton du témoin	108
C. Les hésitations du témoin	112

D. Les yeux et les regards du témoin	114
1. Lire les pensées dans les gestes et les mouvements des yeux	114
2. L'aspect subjectif d'un tel constat	115
3. Les mouvements des yeux : un survol thématique	115
4. L'examen des regards : le regard dément-il les propos ?	119
E. L'air du témoin	120
F. Le sourire du témoin	122
G. Le visage du témoin	124
1. Commentaires introductifs	124
2. Les composantes du visage	127
3. Quelques éléments épars	131
H. Les mouvements du témoin	132
I. Les émotions que l'on perçoit du banc des témoins	135
1. La surprise	136
a) Commentaires introductifs	136
b) Comment juger d'un tel élément subjectif dans le cas d'étrangers	136
c) Est-ce aussi une preuve d'inquiétude ?	136
J. Le lapsus	137
K. La bravade	138
L. L'apparence du témoin	141
1. Exemple des difficultés d'interprétation	142
2. La pâleur	142
3. La lividité	143
4. Quelques éléments épars	143
CONCLUSION	144

CHAPITRE 3 LES LEÇONS, SUIVANT LA LITTÉRATURE, QUE L'AVOCAT ENSEIGNE À SES TÉMOINS

I. INTRODUCTION	145
II. MOLIÈRE ET LA « FORMATION » DE VOS TÉMOINS EN HUIT LEÇONS	146
Leçon 1 : Prenez place dans la chaise de vos témoins qui n'ont aucune expérience du tribunal	146
Leçon 2 : Les témoins, tout comme les clients, ne suivent pas toujours vos (bons) conseils	148
Leçon 3 : L'avocat doit obtenir un entretien où le client ne lui cache rien	149
Leçon 4 : L'avocat doit revoir avec ses témoins leur preuve afin d'éviter des surprises	150
Leçon 5 : Le coût humain des procès	150
Leçon 6 : L'abécédaire du témoignage	151
Leçon 7 : L'avocat et le témoin qui va se parjurer	168
Leçon 8 : Quelques situations précaires	168

CHAPITRE 4 L'EXAMEN DU CONTRE-INTERROGATOIRE : ÉTUDES DES TECHNIQUES À LA LUMIÈRE DE LA LITTÉRATURE

INTRODUCTION	173
LEÇON 1 : VOIR LA SITUATION À L'ENVERS OU VOIR LES AVANTAGES DE METTRE TOUT SENS DESSUS DESSOUS	175
A. Introduction : définir « sens dessus dessous »	175
B. « Sens dessus dessous » et le monde littéraire	176
C. Les avantages en plaidoirie de mettre tout « sens dessus dessous »	177
LEÇON 2 : FAIRE « SAUTER » LE TÉMOIN AVEC SON PROPRE PÉTARD (C'EST-À-DIRE SES NOTES)	182
A. Introduction	182
B. L'examen du contre-interrogatoire fondé sur les notes rédigées par le témoin	183
1. La question de la cohésion interne	183

2. La question d'une trop grande cohésion interne	183
3. La question de la cohésion externe	184
4. La question des notes incomplètes	184
C. Conclusion	184
LEÇON 3 : LE DROIT DE CONTRE-INTERROGER À LA LUMIÈRE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ARRÊT R. C. LYTTLE – QUESTIONS ET RÉPONSES	185
A. Introduction	185
B. L'examen du droit de l'avocat de la personne accusée de contre-interroger	185
LEÇON 4 : L'ABÉCÉDAIRE DU CONTRE-INTERROGATOIRE : LES ENSEIGNEMENTS DE LA LITTÉRATURE	205
A. Règles de base	205
B. Le parti pris : élément clé afin de contrecarrer un témoignage défavorable	211
C. Les témoins évasifs	213
D. Les aveux du témoin	214
E. Questions diverses	218
BIBLIOGRAPHIE	229
TABLE DE LA JURISPRUDENCE CITÉE	231
TABLE DES ŒUVRES LITTÉRAIRES CITÉES	239
INDEX ANALYTIQUE	245